



Sciences Po : Objectif 2013

Investir dans l'intelligence

Développer la responsabilité sociale

Entre 2009 et 2013, Sciences Po va investir massivement dans l'excellence intellectuelle et accroître encore la qualité de ses formations et de sa recherche, améliorer les conditions d'accueil et de travail des élèves, des professeurs, des chercheurs, des lecteurs et des salariés, tout en allant plus loin dans l'affirmation de sa responsabilité sociale. Pour atteindre ces différents objectifs, Sciences Po devra mobiliser de nouveaux financements en faisant appel autant à ses ressources publiques qu'à ses financements propres. Face à la crise économique actuelle, il faut concentrer tous ses efforts et toute son énergie sur le recrutement, la formation et le placement des futurs diplômés mais aussi sur la recherche en sciences humaines et sociales. Dans cette perspective, il est proposé d'aménager les droits de scolarité afin d'accroître la contribution de ceux qui en ont les moyens tout en exonérant totalement un nombre plus important d'élèves ; d'augmenter le nombre de boursiers mais aussi le montant de leur pouvoir d'achat financé par Sciences Po.

Cet aménagement ne concernera que les élèves nouvellement admis à Sciences Po à la rentrée 2009 : le système actuel de droits de scolarité sera maintenu jusqu'à la diplomation de tous les élèves actuellement en 1^{er} cycle ou en master.

1 Les objectifs de développement de Sciences Po à cinq ans

1.1 Investir dans l'intelligence

De 2009 à 2013, Sciences Po se fixe comme objectifs stratégiques de :

- développer son potentiel scientifique à travers une politique ambitieuse de recrutement de professeurs-chercheurs de rang international ;
- procurer aux élèves de Sciences Po de meilleures conditions d'accueil, d'études et de vie étudiante ;
- densifier les différents outils d'accès au marché du travail pour les années de master par un doublement des capacités de Sciences Po Avenir dès 2009 ;
- améliorer les conditions de travail des enseignants vacataires.

a Développer le potentiel scientifique de Sciences Po

La situation de crise à la fois financière, économique, écologique et politique est une crise générale de la confiance et de la crédibilité. Pour en sortir, il faut un investissement massif dans les outils intellectuels qui ont servi jusqu'ici de référence en particulier dans les sciences sociales et les humanités. Parce que Sciences Po est spécialisé dans les Sciences humaines et sociales (SHS), notre établissement a une responsabilité particulière dans ce renouvellement. Celui-ci a un prix, surtout si nous voulons offrir aux élèves des outils qui soient au niveau international. Nous devons pouvoir recruter des professeurs chercheurs consacrés à plein temps à Sciences Po qui nous permettront de relever les défis de ces crises.

Or, dans ce domaine, Sciences Po peut et doit progresser encore. Dans le dernier classement mondial du *Times Higher Education Supplement* (THES), la LSE occupait la 4^{ème} place parmi les universités spécialisées en SHS alors que Sciences Po se situait à la 105^{ème}. Il y a, on le sait, de grandes injustices dans ces classements, mais cela donne une idée de la marge de progression nécessaire si nous voulons offrir à nos élèves ce qui se fait de meilleur au niveau international et présenter dès le 1^{er} cycle les résultats les mieux assurés de la recherche de pointe. Pour ce faire, il nous faut recruter massivement les chercheurs et les penseurs capables de nous aider à relever les défis du monde contemporain. Le fruit de ces recherches a vocation à alimenter au premier chef les enseignements fondamentaux de Sciences Po, afin qu'ils deviennent plus encore qu'aujourd'hui des enseignements « de frontière » préparant au mieux nos élèves à innover, aussi bien dans le cadre de leur carrière professionnelle que dans leurs engagements citoyens.

D'ici à 2013, Sciences Po va donc recruter 30 professeurs-chercheurs sur le marché international de l'enseignement supérieur.

À terme, l'amélioration du classement de Sciences Po se traduira par l'augmentation de la valeur du diplôme et bénéficiera donc directement à nos diplômés, anciens ou futurs.

b Améliorer les conditions d'accueil et d'études des élèves

Les élèves de Sciences Po se plaignent souvent de ne pas bénéficier des infrastructures et des équipements leur garantissant les meilleures conditions de travail. Des investissements doivent donc être programmés et réalisés.

b.1 Disposer de locaux supplémentaires :

- location dans le courant de l'année 2009 de plusieurs milliers de mètres carrés à proximité immédiate des implantations actuelles ;
- développement des implantations hors Île-de-France.

b.2 Procurer de meilleures conditions d'études :

- places supplémentaires en bibliothèque au 27 rue Saint-Guillaume pour atteindre un ratio de places de consultation conforme aux standards internationaux ;
- création de places de travail multifonctions (étude, consultation et travail numérique, langues, etc.) ;
- équipement des amphithéâtres et des salles de conférence en prises réseau et électricité ;
- équipement de l'ensemble des salles de conférence de Sciences Po en matériel informatique, audio et vidéo (20 salles à équiper), extension du nombre de salles d'autoscopie ;
- poursuite du programme de développement numérique (passage au numérique du service audiovisuel, de la vidéothèque, suivi de l'assiduité, relevé des notes en ligne, refonte du site Internet, etc.).

b.3 Améliorer les conditions de la vie étudiante :

- augmentation significative des possibilités de restauration offertes aux élèves ;
- création d'un pôle immobilier au 56 rue des Saints-Pères rassemblant associations et syndicats étudiants ;
- réflexion sur la création d'un espace dédié aux élèves et intégrant une salle de musique et des espaces de repos ;
- poursuite de la politique d'aide au logement : Sciences Po est associé au projet immobilier commun de la RATP-Mairie de Paris rue de la Tombe-Issoire et n'abandonne pas son projet de construction d'une Maison des Sciences Po à la Cité internationale universitaire de Paris.

c Développer les services d'aide au placement

En ce qui concerne le placement des diplômés, Sciences Po Avenir, service comprenant dix salariés rattachés à la Direction des études et de la scolarité, a depuis cinq ans considérablement densifié son volume d'activité et de services. Face au contexte de crise qui frappe l'économie mondiale, Sciences Po souhaite se mobiliser davantage encore afin de répondre aux inquiétudes des futurs diplômés quant à leur avenir en augmentant de manière massive ses capacités dès 2009. Il s'agira de :

- procéder à trois recrutements dès janvier ;
- doubler les capacités au cours de l'année 2009, en recourant notamment à des solutions temporaires d'externalisation de services ;
- atteindre la dimension actuelle du *Career Center* de la LSE (soit 25 personnes) d'ici 2013.

d Améliorer les conditions de travail des enseignants vacataires

Le service rendu aux enseignants a été considérablement enrichi cette année par la création d'un pôle d'accueil et de service de 5 personnes, la rénovation de la salle des professeurs et la mise en œuvre d'une formation aux outils bureautiques et électroniques. Sciences Po entend poursuivre à l'horizon 2013 la reconnaissance de l'investissement des enseignants en améliorant leurs conditions d'accueil et de travail :

- par la création d'une nouvelle plateforme d'accueil et de services au 56 rue des Saints-Pères comprenant un espace de convivialité, une quarantaine de places de travail et 20 postes informatiques ;
- par la poursuite du développement des ressources et des outils numériques mis à leur disposition et l'enrichissement de l'offre de formation à ces nouveaux outils ;
- par la remise à plat et la revalorisation des conditions de rémunération des enseignants vacataires, ce qui permettra de continuer de recruter les meilleurs praticiens au service de l'excellence de notre formation.

1.2 Développer la responsabilité sociale de Sciences Po

De 2009 à 2013, Sciences Po se fixe comme objectifs stratégiques de :

- poursuivre la politique de diversité dans le recrutement de nos élèves :
 - diversité sociale en se fixant pour objectif de passer de 20 à 25% d'élèves boursiers entre 2009 et 2013 et de faire croître de 50 à 75% le montant des aides directes versées par Sciences Po en complément des bourses du CROUS ;
 - diversité géographique en améliorant les outils de communication et de promotion au sein du service des admissions ;
 - mobilisation en faveur de l'accueil de 100 élèves handicapés à l'horizon 2013 ;
- participer activement à « l'initiative Clinton » en matière de maîtrise des émissions de carbone ;
- développer les outils numériques pour constituer une véritable « université citoyenne » capable d'offrir une formation d'excellence pour ceux qui n'ont pas les moyens d'interrompre leur vie professionnelle à des fins de formation, ou de se déplacer physiquement sur les meilleurs campus.

a Poursuivre la politique de diversité

a.1 Diversité sociale

Après avoir lancé en 2001 les Conventions Education Prioritaire qui concernent aujourd'hui près de 60 lycées partout en France, après avoir augmenté de 50% le pouvoir d'achat de l'ensemble des boursiers d'enseignement supérieur élèves à Sciences Po et permis que les élèves de l'Union européenne soient traités comme les élèves français, notre établissement a apporté la preuve qu'il est possible dans notre pays de conduire une politique universitaire d'excellence et de diversification sociale.

Pour les élèves, cette diversité est également géographique puisque Sciences Po a un recrutement équilibré sur tout le territoire national et sur l'ensemble des continents à l'international. La politique des 1^{ers} cycles en région a largement contribué à ce résultat.

Deux objectifs sont poursuivis à l'horizon 2013 :

- porter la proportion d'élèves boursiers de 20 à 25% à la rentrée 2013 ;
- augmenter de +50 à +75% le montant des aides directes versées par Sciences Po en complément des bourses du CROUS.

a.2 Se mobiliser pour l'accueil chaque année de 100 élèves handicapés à l'horizon 2013

L'accès à Sciences Po des élèves en situation de handicap est une priorité pour Sciences Po, qui s'engage à :

- multiplier par quatre d'ici 2010 le nombre d'élèves handicapés accueillis à Sciences Po ;
- rendre accessible l'ensemble des bâtiments en anticipant l'objectif national fixé à 2011 et adapter l'équipement de nos infrastructures (rampes, signalétique, wifi, matériels informatiques adaptés, etc.) ;
- systématiser le recours par les élèves handicapés qui le souhaitent à des tuteurs enseignants ainsi qu'à des accompagnateurs qui les assisteront quotidiennement pour l'ensemble de leurs travaux ;
- mettre en œuvre une politique d'aide au logement ambitieuse, à travers la création de bourses spécifiques, afin de lever les barrières qui empêchent certains élèves handicapés de venir étudier plusieurs années au cœur de Paris ;
- aider les élèves handicapés à réussir leur mobilité internationale dans le cadre de leur 3^{ème} année à l'étranger ou de leur stage de master, à travers la recherche d'universités partenaires et d'entreprises disposant des meilleures conditions d'accueil.

a.3 Diversité géographique

Sciences Po souhaite accroître encore la diversité géographique de ses élèves :

- en créant, au sein du service des admissions un pôle de promotion des programmes à destination des pays extra-européens, qui comprendra deux personnes dès 2009 et dix en 2013 ;
- en créant un 1^{er} cycle dédié à l'Afrique et aux questions de développement, qui accueillera à parité des élèves africains d'une part et des élèves venus du monde entier d'autre part.

b Se conformer aux exigences de maîtrise des émissions de carbone

La problématique de la lutte contre le réchauffement climatique est intégrée depuis plusieurs années à la recherche et aux enseignements de notre institution au travers de la chaire de développement durable. À l'horizon 2013, Sciences Po ambitionne de devenir un campus éco-responsable, ce qui suppose d'intégrer le développement durable dans l'ensemble de ses activités administratives, pédagogiques et scientifiques. Cela nécessite de mettre en œuvre une politique de sensibilisation de l'ensemble de l'établissement et de se conformer aux exigences de maîtrise des émissions de carbone. Les équipes de la « Clinton Initiative » nous ont contacté pour faire de Sciences Po un pionnier en la matière.

c Créer une université citoyenne

Le projet consiste à mettre en ligne les formations de Sciences Po en utilisant les technologies numériques de *Rich Media*.

Deux types de publics sont notamment visés :

- ceux qui aspirent à continuer ou reprendre leurs études mais ne peuvent le faire faute de moyens pour interrompre leur vie professionnelle ;
- ceux qui n'ont pas la possibilité physique ou matérielle de se déplacer sur les meilleurs campus du monde, par exemple les étudiants d'Afrique francophone.

À terme, une version anglophone pourrait être envisagée, avec un effort particulier déployé vers les pays du Sud.

2 « Sciences Po : Objectif 2013 » nécessite une mobilisation organisée et maîtrisée de nouvelles ressources financières

1 Évolution des investissements nécessaires

Le coût par élève est aujourd'hui d'environ 16 000 € par an, la progression de l'investissement envisagé en euros constants sur 5 ans en fonction des objectifs ainsi définis porterait ce coût moyen à 18 000 € par an.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Investissement total (en k€)	120 400	136 000	144 600	151 800	160 000	164 000
Subvention publique (en k€)	71 000	73 800	76 700	79 000	81 600	83 600
Ressources propres (en k€)	49 400	62 200	67 900	72 800	78 400	80 400
Nombre d'élèves (hors échanges)	7 555	7 806	8 245	8 685	9 085	9 110
Coût moyen élève (en k€)	15,94	17,42	17,54	17,48	17,6	18

2 Les ressources financières propres de Sciences Po doivent être fortement mobilisées

- L'État doit continuer de soutenir le développement de Sciences Po même si l'augmentation de ses dotations (+ 19% entre 2003 et 2008) ne pourra vraisemblablement pas, compte tenu de la situation des finances publiques, suivre l'évolution des besoins financiers de Sciences Po (+ 59% entre 2003 et 2008).
- Entre 2003 et 2008, les ressources venant du Mécénat et des partenariats ont connu une croissance spectaculaire (+ 125%). Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir.
- Le chiffre d'affaires des activités de prestations de service s'est fortement accru entre 2003 et 2008 (+ 48%). Il s'agit principalement des activités de formation continue. Ce taux de croissance sera amplifié sur les cinq prochaines années.
- Enfin, Sciences Po s'est engagé dans la mobilisation de ses anciens élèves en mettant en œuvre, depuis 2007, des campagnes de levée de fonds.

Pour la période 2009-2013, une augmentation de 65% (en € constants) des ressources propres autres que la contribution des élèves est planifiée pour atteindre nos objectifs.

3 Proposition d'un aménagement de la contribution des élèves

Plusieurs modalités d'aménagement du système de droits de scolarité doivent être explorées.

- 1) Plus de pouvoir d'achat pour plus de boursiers.
- 2) Plus d'élèves exonérés.
- 3) Plus de contribution pour les tranches les plus élevées.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons :

- *créer deux nouvelles tranches* : une tranche d'exonération totale pour tous les élèves dont le revenu annuel du foyer est inférieur à 30 000 € (pour un foyer fiscal de deux adultes et deux enfants), et une tranche supplémentaire plus élevée pour les élèves dont le revenu du foyer est supérieur à 200 000 € ;
- *rehausser le plafond* des montants de droits exigés des élèves appartenant aux familles les plus aisées ;
- *différencier les droits de scolarité selon le niveau d'études*, c'est-à-dire entre les 1^{ers} cycles d'une part, les masters ou écoles professionnelles d'autre part.

Les 1^{ers} cycles assurent en grande partie la formation intellectuelle fondamentale et ont de ce fait vocation à être plus largement subventionnés par l'État que les formations de master, directement orientées vers le monde professionnel.

- *différencier les droits de scolarité en fonction de l'origine géographique*.

Les élèves européens non français bénéficient naturellement du même système que les élèves français. En revanche, il est difficile de demander au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de financer au même niveau les études des élèves hors Union européenne ; c'est d'ailleurs pour cette raison que le Ministère français des affaires étrangères et européennes finance les Bourses du Gouvernement français.

Cet aménagement aurait pour effet de porter la contribution moyenne des élèves de 2 600 € à 4 000 €, soit de 16 à 22% du coût total de la scolarité. Ce montant moyen comme cette proportion demeurerait modérés au regard des standards nationaux et internationaux.

Il importe de rappeler que ces propositions concernent uniquement les élèves nouvellement admis à Sciences Po à la rentrée 2009 : le système actuel de droits de scolarité sera maintenu jusqu'à leur diplomation pour tous les élèves actuellement en 1^{er} cycle ou en master.

3 Projections financières

1 Système actuel

Tranche (€)	Revenus mensuels du foyer fiscal (€)	Revenus annuels du foyer fiscal (€)*	Droits 2008
Hors UE	na	na	5 300
8	10 750 et plus	129 000 et plus	5 300
7	9000 – 10 749	108 000 – 128 999	4 770
6	7500 – 999	90 000 – 107 999	4 240
5	6250 – 7499	75 000 – 89 999	3 450
4	5250 – 6249	63 000 – 74 999	2 650
3	4500 – 5249	54 000 – 62 999	1 860
2	4000 – 4499	48 000 – 53 999	1 060
1	0 – 3999	0 – 47 999	530
Boursiers	na	na	0
Exonérés	na	na	0

* Base du foyer fiscal : deux adultes et deux enfants.

2 Système proposé

Tranche (€)	Revenus mensuels du foyer fiscal (€)	Revenus annuels du foyer fiscal (€)*	Droits Bachelor	Droits Master
Hors UE	na	na	9 500	13 000
9	16 668 et plus	200 000 et plus	8 500	12 000
8	10 750 – 16 667	129 000 – 199 999	7 000	10 200
7	9000 – 10 749	108 000 – 128 999	6 000	8 800
6	7500 – 8999	90 000 – 107 999	5 000	7 400
5	6250 – 7499	75 000 – 89 999	4 000	6 000
4	5250 – 6249	63 000 – 74 999	3 000	4 600
3	4500 – 5249	54 000 – 62 999	2 000	3 200
2	4000 – 4499	48 000 – 53 999	1 140	1 800
1	2500 – 3999	30 000 – 47 999	570	900
0	0 – 2499	0 – 29 999	0	0
Boursiers	na	na	0	0
Exonérés	na	na	0	0

* Base du foyer fiscal : deux adultes et deux enfants.